



CONDAMNATION EN APPEL pour

INSULTES ET VIOLENCES ENVERS DES SAPEURS-POMPIERS

02 mars 2021

Le 19 juillet 2020 aux alentours de 22h, alors qu'ils intervenaient au parc municipal du Mas Pradon à Marguerittes, des sapeurs-pompiers du centre de secours de Marguerittes ont été pris à partie par un groupe de personnes présent sur cette même place.

2 sapeurs-pompiers ont été victimes d'insultes, de coups et de jets de pierres.

Le SDIS et les sapeurs-pompiers avaient immédiatement porté plainte auprès de la Gendarmerie de Marguerittes.

A la suite de l'appel interjeté par le parquet à l'encontre du jugement rendu le 21 août 2020 par le tribunal correctionnel de Nîmes, cette affaire était examinée ce mardi 02 mars par la Cour d'appel de Nîmes.

Les auteurs des faits comparaissent pour avoir volontairement exercé des violences à l'encontre des sapeurs-pompiers.

Les peines ont été aggravées par la cour d'appel. L'un des prévenus a été condamné à 6 mois avec sursis probatoire pendant 2 ans, avec obligation d'indemniser les victimes et interdiction d'entrer en contact avec elles. Le second a été condamné à 8 mois avec sursis probatoire pendant 2 ans, avec obligation d'indemniser la victime et interdiction d'entrer en contact avec elle.

Les constitutions de partie civile du Sdis du Gard et des sapeurs-pompiers ont été jugées recevables.

Le SDIS du Gard et son conseil d'administration condamnent fermement toute forme d'agression envers les sapeurs-pompiers.

Le Président et le Directeur réaffirment leur total soutien aux sapeurs-pompiers et rappellent que les dépôts de plainte sont systématiques en cas d'outrage, de menaces ou de violences faites à l'encontre de tout agent du SDIS.

Contact :

Lieutenant-colonel Eric AGRINIER
Chef de la communication des sapeurs-pompiers du
GARD.
e.agrinier@sdis30.fr
06 80 48 13 89



Sapeurs-Pompiers du Gard



pompierdugard



pompierdugard



www.sdis30.fr

YouTube

Sapeurs-Pompiers du Gard SDIS 30



quidam



@pompierdugard



Sapeurs-pompiers du Gard - Sdis30